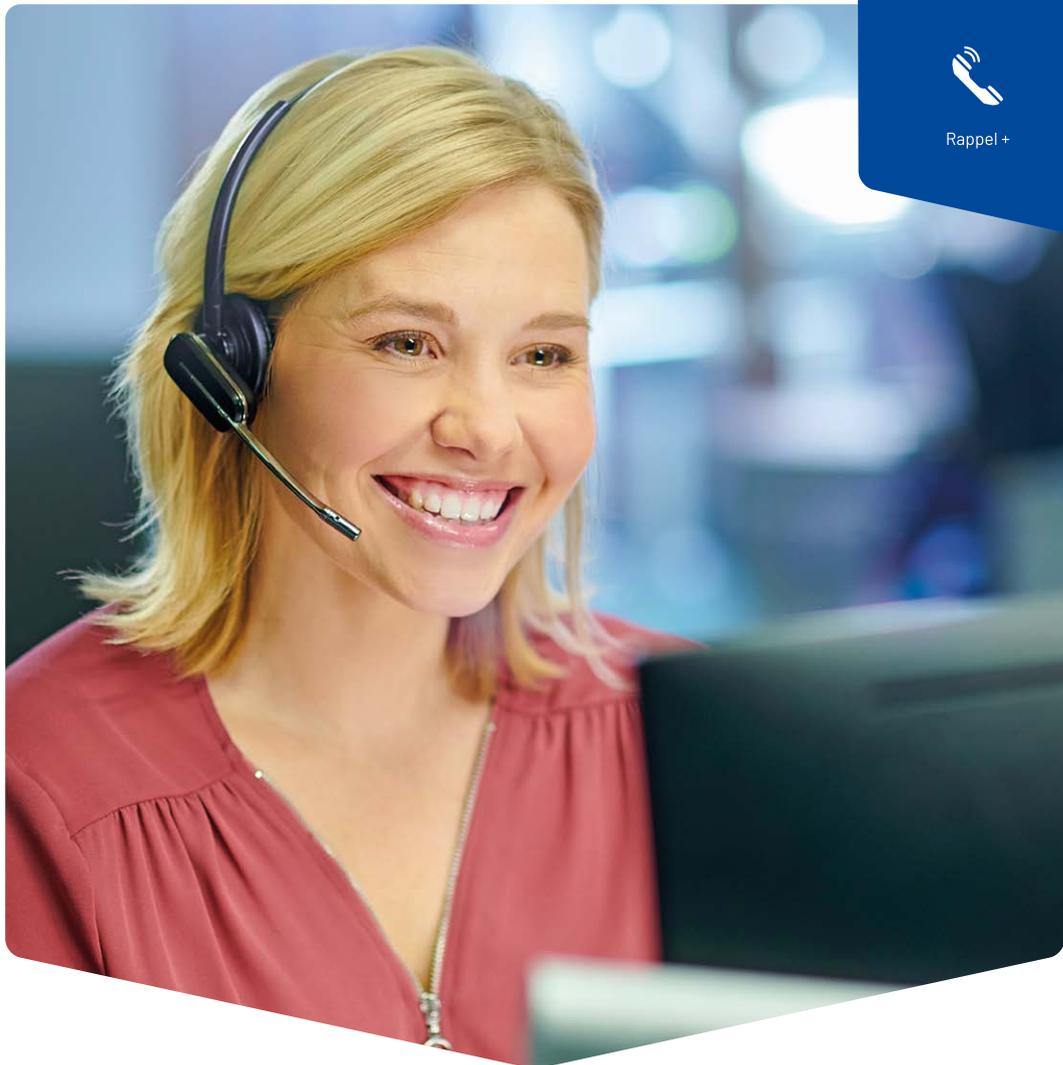




Rappel +



Rappel +

Une méthode de relance efficace
grâce à l'écoute personnalisée

Ä

K

ÄRZTEKASSE

C

M

CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI



Au cœur de l'innovation

Rappel+, le précontentieux à l'amiable

La morale de paiement se dégrade. Même les factures d'honoraires sont de plus en plus souvent réglées en retard.

Un système efficace

Rappel+ a fait ses preuves. Il s'agit d'une relance téléphonique qui s'ajoute à la procédure de rappel classique. Du personnel qualifié de la Caisse des Médecins prend directement contact avec les patient-e-s débiteurs-trices. Cette sommation personnelle devient beaucoup plus réelle et contraignante qu'un courrier, d'où son impact significatif et son bon taux de réussite.

Le maillon personnalisé entre la relance et le règlement

Un accord de paiement doit vous permettre de recouvrer votre argent rapidement. Les retards de règlement peuvent avoir de multiples origines, souvent involontaires. Un écart avec l'assurance, une négligence, une situation critique, un non-acquittement systématique des factures ... tout est possible.

Les accords de paiement conclus avec les débiteurs-trices sont tout aussi variés que les situations initiales. Dans l'idéal, la prise de contact est suivie d'un règlement immédiat de la facture. Dans bien des cas cependant, le paiement échelonné s'avère la solution la mieux adaptée car elle est personnalisée.



Avantages

Une correspondance spécifique réservée aux adhérent-e-s Rappel+

- Dernier rappel personnalisé avec proposition d'arrangement
- Prise de contact téléphonique avec les débiteurs-trices
- Mise en demeure envoyée avant le contentieux

Etude et suivi de vos dossiers par notre équipe spécialisée Rappel+

- Sensibilisation de vos patient-e-s
- Recherche de solutions adaptées
- Création et suivi de paiements échelonnés
- Correspondance individuelle avec les débiteurs-trices en fonction des dossiers
- Recherche de l'adresse actuelle de vos patient-e-s

Comment fonctionne Rappel + ?



*Délais indicatifs recommandés

Un minimum de frais pour un maximum de résultats

Le service complet Rappel+ (relance écrite, relance téléphonique et suivi) coûte CHF 15.- par dossier traité.

Ces frais sont reportés sur le rappel envoyé au ou à la patient-e débiteur-trice et ensuite reversés à l'adhérent-e si la démarche est fructueuse. Les frais sont donc à la charge des débiteurs-trices, mais ils sont bien plus économiques qu'une lourde procédure de recouvrement.

Au final, nous préleverons à notre adhérent-e un montant de 5 % de commission si le dossier est résolu par notre équipe.

Un service à la carte

Vous pouvez vous abonner au service Rappel+ et l'intégrer à votre gestion des rappels, ou en faire la demande au cas par cas.

Anticipation tactique

Rappel+ prépare également le terrain en vue d'une éventuelle suite contentieuse car les délais et les procédures ont été définis dans cette optique.

Un accord de paiement écrit est toujours utile, même s'il n'est pas honoré. Les tribunaux considèrent en effet qu'un accord de paiement écrit vaut reconnaissance de dette, ce qui simplifie et accélère la procédure de recouvrement.

L'accord de paiement individuel est une solution efficace car l'intégration du paramètre « humain » permet d'instaurer un dialogue et de trouver des solutions personnalisées.



ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

Les agences de la Caisse des Médecins



Caisse des Médecins · Société coopérative · Romandie
Chemin du Curé-Desclouds 1 · 1226 Thônex · Tél. 022 869 46 30
www.caisse-des-medecins.ch · romandie@caisse-des-medecins.ch